



Non respect d'un contrat d'auto école

Par **stephaniechaibi**, le **26/03/2010** à **20:54**

Bonjour,

je suis inscrite dans une auto école depuis plusieurs année, je pouvais passée mon code jusqu'à la réussite ce qui était convenu dans le contrat. J'ai raté mon code plusieurs fois et j'ai laissé un peu de temps s'écoulé mais depuis leur prix à changé il faut payé 200 euros par an. est -ce qu'ils on le droit de changé les tarifs même après plusieurs année et de modifier les accords du contrat ?